



CAISSES DE PENSIONS PUBLIQUES

Combats pour défendre les retraites

Mises sous pression par les exigences fédérales et par la droite qui rêve de les démanteler, les caisses de pensions publiques sont dans l'œil du cyclone. Résistances.

CPEG • Pas suffisant. Lors de la dernière assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat du secteur subventionné, les organisations représentant le personnel se sont prononcées à l'unanimité contre un protocole d'accord proposé par le Conseil d'Etat. Celles-ci ont considéré que les éléments contenus dans ce protocole, bien qu'améliorant le projet de loi initial du Conseil d'Etat sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), ne permettent pas de garantir le maintien du niveau des rentes pour les 46 000 assuré-e-s actifs-ves affilié-e-s. Pour le SIT et le Cartel, dans la balance entre le contenu de protocole et le projet de loi alternatif déposé par le PS, les Verts, Ensemble à gauche et le MCG, c'est encore ce dernier qui l'emporte. La balle est donc de retour dans le camp du Conseil d'Etat, et, *in fine*, dans celui du Grand Conseil qui aura le dernier mot sur les différentes propositions de financement additionnel de la CPEG.

PROJETS DE LOI CONCURRENTS

Pour rappel, les deux projets de loi concurrents répondent à la baisse du taux technique imposée en 2016 et doivent respecter l'obligation de capitalisation imposée par la droite lors de la révision de


la loi fédérale sur les caisses de pension publiques entrée en vigueur en 2012. Le projet de loi 12188, élaboré par le Conseil d'Etat, propose une capitalisation plus rapide que celle décidée en 2013, mais exige le passage en primauté de cotisations, ce qui impliquera des diminutions de rentes pour les futurs retraité-e-s, ainsi que des changements substantiels dans le plan de financement, notamment dans le mode de répartition des cotisations entre employeurs et employé-e-s.

Le projet de loi 12228 est quant à lui issu des rangs de l'Alternative et du MCG. Il maintient le statu quo en termes de plan de prestations et propose un financement mixte entre le modèle de « prêt croisé » proposé par le Conseil d'Etat d'une part, et d'autre part la cession de terrains constructibles, notamment du secteur Praille-Acacias-Vernets, afin d'y construire du logement, comme le prévoit l'initiative populaire déposée par le Cartel et l'Asloca.

NÉGOCIATIONS ET MOBILISATION

Alors que le Cartel s'est déclaré ouvert aux négociations dès le début, les appelant même de ses propres vœux, il aura fallu que le projet de loi 12228 soit déposé au Grand Conseil et l'initiative « Sauvegarder les rentes en créant du logement »

déposée auprès du Service des votations, pour que le Conseil d'Etat fasse enfin quelques pas en directions des demandes du Cartel. Malheureusement, le protocole d'accord proposé n'entre en matière quasiment que sur les mesures transitoires, et laisse encore trop de revendications sans réponses: le maintien du niveau de rentes n'est pas assuré pour l'ensemble du personnel affilié, les rentes invalidité et survivant-e-s sont gravement menacées, la couverture des rentes ouvertes ainsi que la marge générale de pilotage de la caisse demeurent insuffisantes, et le nouveau régime de cotisations est inacceptable (cotisations différenciées selon l'âge et les capacités financières, et répartition entre employeurs et employé-e-s insatisfaisante).

N'oublions pas que le personnel a déjà consenti à des efforts substantiels lors de la création de la CPEG. Il s'agit donc de ne pas laisser tomber les acquis et d'exiger le maintien des rentes. Dans ces conditions, le SIT et le Cartel appellent le personnel à se mobiliser le 22 mars à 17h à la Treille afin de faire entendre les revendications du personnel de la fonction publique et des secteurs subventionnés aux député-e-s du Grand Conseil. 

Maimouna Mayoraz